

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Étaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clémens, Mme CHAPEL Clarisse, M. DAGORY Laurent, Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. OHEIX Hervé, M. WEINLAND Robert, M. RIOLLET Vincent, M. CHIALVO Michel.

Secrétaire de séance : M. CHIALVO Michel.

Monsieur le Maire expose la définition du compte rendu du Conseil Municipal de Chérence qui se présente sous la forme d'un compte rendu sommaire.

## **I – Compte Administratif 2022**

Le Conseil Municipal de Chérence réuni sous la présidence de Mme JOLIVET Martine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. VANDEPUTTE Philippe Maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré. Monsieur le maire est sorti de la salle du conseil municipal.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	269 192.40 €	725 452.88 €	43 902.21€	65 174.24€
Excédent ou Déficits		+ 456 260.48 €		+ 21 272.03€

– constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits,

– reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

– arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité.

## **2 – Compte de gestion 2022**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur,

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :  
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité.

### **3 – Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement et de l'investissement de l'exercice 2022 de la manière suivante: 456 260,48 au compte 002, résultat de fonctionnement reporté et 21 272,03€ au compte 001 solde d'exécution reporté de la section d'investissement

### **4 – Vote des trois taxes**

L'assemblée a voté en 2023 les taux suivants pour les contributions directes:

Taxe d'habitation 13.24 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties 26,18 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36.17 % C

La présente délibération propose d'adopter les taux des contributions directes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) tels que proposés ci-dessus.

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyer fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se sont vu transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Par conséquent, le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose de rester sur les mêmes taux que ceux de 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

Vu les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021.

Considérant l'équilibre du budget de l'exercice,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a voté à l'unanimité

### **5 – Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux organismes privés et publics comme suivant

- CCAS : 2 500 €
- AAVO : 13 000 €
- Amis de Chérence : 500 €
- Anciens Combattants : 250 €

- Foyer rural : 3 500 €

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré vote à l'unanimité ces propositions

### 6 – Vote des subventions de cartes de transport

Monsieur le Maire propose de financer les cartes des transports scolaires par la commune à hauteur :

- de 75 % du montant de la carte IMAGINE" R" pour les scolaires et les étudiants ;
- de 100% du montant de la carte CSB, maternelle et primaire(cartes scolaire bus) ;
- de 50 % du montant de la carte CSB, de la 6<sup>ème</sup> à la terminale carte scolaire bus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter ces propositions.

Madame Mylène de Saint Riquier demande si d'autres cartes de transport peuvent être prises en compte pour les transports hors Région Ile de France pour les scolaires ou les étudiants habitant Chérence. Il lui a été répondu que les demandes seront traitées au cas par cas.

### 7 – Vote du budget 2023

La nomenclature comptable 2023 ayant changé, les affectations des comptes ont été modifiées pour une présentation équilibrée et éclatée du budget.

#### FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	418 378.51€	70 produits des services	17 120.00€
012 charges de personnel	26 900.00€	73 impôts et taxes	3 000.00€
65 autres charges	67 060.00€	731 impôts et taxes	118 700.00€
042 opération d'ordre	10 010.00€	74 dotations participations	78 833.00€
023 virement à la section d'invest	153 219.97€	75 autres produits gestions	21 900.00€
014 Atténuation charges	20 245.00€	002 résultat reporté	456 260.48€
total	695 813.48€	total	695 813.48€

#### INVESTISSEMENT

Libellé	Dépense	Libellé	Recettes
16 emprunt et dette assimilées	480.00€	01 résultat reporté	21 272.03€
20 immobilisation incorporelle	56 000.00€	13 subventions d'investisse	107 470.00€
21 immo corporelle	251 600.00€	10 dotation	16 108.00€
		040 opération d'ordre	10 010.00€
		021 virt de la section fonct	153 219.97€
total	308 080.00€	total	308 080.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité.

Question : Monsieur Clémens Von Dungern demande pourquoi le propriétaire des terrains sur lesquels se trouvent les poteaux électriques de Enedis ne touchent rien de la redevance versée à la Commune. Aucune réponse n'a été apporté à ce jour. Monsieur le Maire se renseignera auprès d'Enedis.

Les 2 appartements municipaux rue de l'église sont loués, l'un à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 et l'autre à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.

## 8 – Point sur les travaux et projets

1 - Eglise de Chérence :

Concernant le financement de l'étude d'architecte, la DRAC a accordé 40% de subvention et le Département Val d'Oise 10% de subvention à condition que les travaux soient réalisés.

Concernant le financement des travaux à réaliser : 90% des subventions sont accordés selon la répartition suivante :

- Région Ile de France : 20%
- Département du Val d'Oise : 22%
- DRAC 40%
- Préfecture : 10%

2 - Des travaux de curage du rû auront lieu très prochainement au Château ( rue du Tertre Saint Denis)

3 - Les travaux du parking au cimetière commenceront fin avril, début Mai 2023.

4 - Délibérations pour l'installation d'une borne électrique à Chérence (prise en charge par le Département):

l'installation, l'alimentation et l'entretien sont gratuits pour la commune. La consommation d'électricité sera payante pour les utilisateurs.

Vote pour une borne électrique : 9 pour - 2 contre

Emplacements de la borne électrique : soit au Foyer Rural, 6voix pour – 3 contre – 2 abstentions  
soit au futur parking (niveau du cimetière): 4 voix pour – 6 contre - 1 abstention

5 : Abri pédagogique

l'accord pour la réalisation de l'abri pédagogique dans le verger communal a été signé par l'Architecte des Bâtiments de France. Deux entreprises sont sollicitées pour la toiture et l'ossature. L'ensemble des travaux est subventionné à 70%.

6 : la Cuve incendie

Les travaux pour l'installation d'une cuve de 120 m3 sous le talus entre le terrain de boules et le parking du foyer rural débiteront en Avril ou mai 2023.

7 : Aménagement de l'entrée de Chérence venant de Villers-en-Arthies.

La vitesse des véhicules étant trop élevée à l'arrivée dans Chérence, il a été proposé de faire des travaux de ralentissement pour sécuriser l'entrée du village à hauteur du hangar, au croisement de la Rue de l'église et du Chemin du Tertre Saint Denis. Un plateau surélevé avec rétrécissement de la chaussée en pavés a été voté à l'unanimité.

8 : Canalisation sur la parcelle de Monsieur Rochard : Sente du Bois Nourri

Le montant du devis pour le passage d'une canalisation souterraine afin de drainer les eaux fluviales représentant une servitude gratuite sur la parcelle N°298 est fixée à 11.286,00 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

9 : Voiries

- Rue A. Moineaux, rue de la mare Guitot, sente du bois nourri : rebouchage de trou et projection d'enrobe, Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces travaux.

- Chemin de Meretz : rebouchage de trous soumis au vote du conseil municipal: 7 voix pour – 2 contre – 2 abstentions .

10 : Aménagement de la mare dans le verger communal

La mare est alimentée par la récupération des eaux pluviales descendant de la Sente propre et de la Rue A. Moineaux. Sa capacité sera de 1.500 litres. Elle sera financée par la DETR et le fond vert.  
Vote : 10 voix pour-1 abstention

11 : Travaux foyer rural

Il s'agit de la réfection et de la mise aux normes des toilettes hommes et femmes du foyer rural : le devis s'élève à 13.474,00 €. Une option tout carrelage a été demandée.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'engager les travaux.

### Point sur les commissions :

- Culture : Le projet Arterritoires est reconduit pour sa 3<sup>ème</sup> édition dans le Verger communal avec le choix des affiches de l'artiste Sabine Krawczyk. Le financement sera revue du fait du désengagement de la CCVVS. La programmation d'un spectacle de PIVO (Pole itinérant du Val d'Oise) pour l'automne 2023 au Foyer Rural en partenariat avec les Amis de Chérence et la mairie est en cours.

- Conservatoire du Vexin : À ce jour, seulement 10 communes sont adhérentes, ce qui représente 80 personnes. Il a été proposé à Chérence d'adhérer, ce qui représente un tarif de 465€ par personne au lieu de 800€. Actuellement aucun habitant ni enfant de Chérence ne sont adhérents à titre individuel. Cependant il a été proposé que dans le cas où un habitant de Chérence souhaite y participer, un soutien personnalisé lui sera offert par la commune :

- Vote : 10 voix pour- 2 abstentions
- Commission AAVO : Projet Bataille du Vexin/ Une réunion de préparation aura lieu le 14/04/2023 afin de présenter une première ébauche d'événement pour août 2024. Participants l'AAVO, Mairie et organisateur.
- Environnement :
  - opération récupérateur d'eau de pluie : un bon de commande via la CCVVS pour un récupérateur d'eau de pluie de la Société Rural Master de 300 litres est à compléter et à déposer en mairie avec un chèque de 72€.
  - Le nettoyage de Printemps 2023 a été organisé par la CCVVS pour 26 communes. L'opération a été un succès : 19 communes ont participé. Il faut remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la propreté de nos villages.
  - Un concours photo est organisé sur le thème des insectes pollinisateurs.
  - Dépôts sauvages : Dix caméras ont été achetés par la CCVVS.
- Petite Enfance : Un livret Pass-activités jeunes est en cours de finalisation. Il permettra de participer à des animations à des prix réduits et ce, à partir des mois de Mai ou juin 2023.

### Point sur les Syndicats

- Syndicat de l'eau et assainissement : la commission a été repoussée au 20 avril 2023.
- SIERC: Lampadaires route des Crêtes, toujours prévus.
- PNR : une étude sur les énergies renouvelables est à disposition. Un rendez vous sur la géothermie est prévu le 27 mars à 19 heures à la Maison du parc à Théméricourt. Une visite d'une unité de méthanisation à Neuilly en Thelle est prévue. La date est à fixer.
- SMIRTOM :
  - Formation compostage à Ambleville le 1<sup>er</sup> avril à Ennery le 22 avril 2023.
  - Les augmentations des prix de collecte des déchets en porte à porte, des prix d'incinération des ordures ménagères, du traitement des plastiques, du prix à la tonne des TGAP( taxes générales sur les activités polluantes),entraînent une augmentation de 21,24€ par habitant en

2023.

- SIGEL : Le budget a été voté à l'unanimité. A partir du 1er septembre 2023, le prix du repas augmentera ainsi que le tarif de la garderie pour suivre l'inflation.

Il n'y aura pas de remise de prix en juin à l'école pour les élèves partant en 6ème. Cependant, M. Errard, Maire de Haute-Isle a fait don de cartes cadeaux pour les enfants concernés.

### Points divers

Projet d'achat d'un terrain sente du bois nourri: La Commune souhaite acquérir la parcelle A297 qui est à vendre. Le prix du terrain à 2/3 constructible est de 30.000€ . Le Conseil Municipal est d'accord pour acquérir le terrain sous réserve du prix de vente à négocier.

Antenne relais : Il n'y a qu'un seul opérateur Orange sur la commune de Chérence, les autres opérateurs n'étant pas présents. Afin de couvrir cette zone blanche sur le territoire, il est questionné son implantation sur un terrain de la commune dans la parcelle A 747 des carrières chemin des Picardies. Cette décision est reportée en fonction de l'évolution d'un projet similaire à Amenucourt.

Frais kilométriques : Afin de permettre aux conseillers de se faire rembourser les frais de transports pour effectuer leurs missions, il est proposé de rembourser leurs frais kilométriques à hauteur de 0,32 €/km par mission. Vote : 5 voix pour – 6 contre ; la proposition est rejetée.

Constructions : présentation de projet de l'extension garage -maison de M et Mme Poutrel : extension, et du projet de l'agrandissement de la maison de M. Kayem.

Ferme du Chesnay : Monsieur le maire propose de rencontrer le fondateur du groupe Barns pour présenter le projet de la ferme du Chesnay lors d'un prochain conseil municipal.

Prochain Conseil Municipal le 26 mai 2023 à 19H30



Séance levée à 23H15

Maire

Philippe WANDEPUTTE

CHAPEL Clarisse	
CHIALVO Michel	
DAGORY Laurent	
DE SAINT RIQUIER Mylène	
DI FRANCESCO Josette	

Compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2023

JOLIVET Martine	
OHEIX Hervé	
RIOLLET Vincent	
Von DUNGERN Clémens	
WEINLAND Robert	